

INSTRUCTIONS DE COURSE



Championnat NC - Croiseurs 2025

29-30 Novembre 2025

Baie des citrons – Baie de sainte Marie

Autorité Organisatrice : Cercle Nautique Calédonien

5A

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.
La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. RÈGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.
- 1.3 Les règles de l'IRC pour les bateaux de classe IRC.
Toute demande de nouveau, renouvellement ou modification de certificat IRC doit parvenir à basenautique@cnc.asso.nc 10 jours avant la compétition au plus tard. De plus, le choix du certificat principal ou secondaire pour les bateaux disposant de deux certificats IRC doit être validé au plus tard 5 jours avant la compétition. Par défaut le certificat principal sera utilisé.
- 1.4 L'armement de sécurité des voiliers doit être conforme à la division 240.
- 1.5 Chaque bateau doit obligatoirement avoir un équipage composé d'au moins deux personnes.
- 1.6 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par VHF canal 77.
- 1.7 L'annexe « T » aux règles de course, conciliation s'applique.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera publiée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera publié avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront publiés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est la base nautique Gilbert SUTTER du Cercle Nautique Calédonien
- 3.2 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 77

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS À TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à la base nautique Gilbert SUTTER du Cercle Nautique Calédonien
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **30 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses

Date	Classe	Nb de courses
29 Novembre 2025	Tous croiseurs	4 (3 construits + 1 côtier)
30 Novembre 2025	Tous croiseurs	4 (3 construits + 1 côtier)

- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est **13h30 pour le samedi 29 novembre et 10h30 le dimanche 30 novembre.**

- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.4 Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'aucune classe ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2.1.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe est le drapeau du Cercle Nautique Calédonien.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Le signal définissant le parcours à effectuer sera un tableau
- 9.3 **Parcours Côtiers** : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).
- 9.5 Pointage officiel à une marque : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE.

10. MARQUES

- 10.1 Les marques sont :

Départ	Parcours	Dégagement	Changement de parcours	Arrivée
Bouée cylindrique blanche	Balisage naturel	Bouée cylindrique jaune	Bouée cylindrique jaune	Bouée cylindrique blanche

- 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

- 11.1 Les bateaux ne navigueront pas dans les zones réglementées qui sont interdites à la navigation. Ces zones sont considérées comme des obstacles.
- 11.2 La zone réglementée interdite à la navigation du récif Séche Croissant est précisée dans l'annexe PARCOURS.

12. LE DÉPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le **côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord**.
- 12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF donné en IC 3.2. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

14. L'ARRIVÉE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.
- 14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.
- 14.3 Pour les parcours côtiers, La ligne d'arrivée est définie par le mât arborant un pavillon bleu, à bord d'un bateau du Comité de Course ou sur la digue du CNC, et le côté parcours de la marque d'arrivée, la bouée tonne des militaires, qui est à laisser à bâbord.
- 14.4 Lorsque **l'arrivée est en baie de l'Orphelinat**, les balises latérales verte (pos WGS 84 : 22°17.18S 166°25.56E) et rouge (pos WGS 84 : 22°17.00S 166°25.66E) constituent une porte à franchir.

15. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- 15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 15.2 Pénalités de remplacement pour une infraction autres que :
 - Les règles du chapitre 2,
 - La règle 28,
 - La règle 31,
 Les pénalités pourront aller de 10% du nombre d'inscrits à la disqualification (ceci modifie la RCV 60.5(c)).

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Parcours	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}
Tous croiseurs	Construit temps compensé	45 minutes	40 minutes
Tous croiseurs	Côtier temps compensé	3h	2h30

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas 30 **minutes** (parcours construit) ou 2h (parcours côtier) après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2)).
- 16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera publiée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé emplacement.
- 17.3 Des avis seront publiés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située à l'étage du restaurant le 3 mâts. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

- 18.1 **Trois** courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
- (a) Quand moins de **quatre** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
 - (b) Quand **quatre à huit** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
 - (c) Quand **neuf** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système **temps sur temps** IRC.
- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront publiés au tableau officiel d'information, et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19. RÈGLES DE SÉCURITÉ

- 19.1 [DP] [NP] Un émargement (sortie et retour) pourra être mis en place selon les modalités suivantes : émargement par VHF.
- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 Le canal VHF utilisé en course est 77.
- 19.4 Utilisation du Bout dehors :
- Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'ÉQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles **75 minutes** avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par un pavillon du Cercle Nautique Calédonien.

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage norme CE (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée

- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels et/ou accompagnateurs.

25. EMBLEMES

Non utilisé

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Non utilisé

27. EQUIPEMENTS DE PLONGÉE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

27.1 [DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

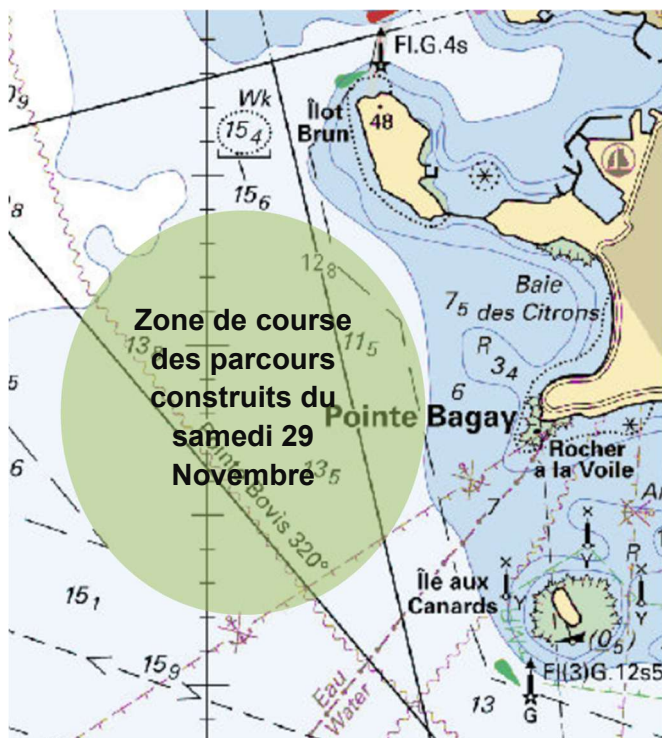
27.1 [DP] [NP] Les appareils de respiration sous-marine et les housses sous-marines de protection ou leur équivalent ne doivent pas être utilisés à proximité de quillards entre le signal préparatoire de la première course et la fin de la dernière course de l'épreuve.

27.2 [DP] [NP] Les quillards ne doivent pas être nettoyés en-dessous de la ligne de flottaison par quelque moyen que ce soit ***au cours de l'épreuve.***

28. PRIX

Des prix seront distribués lors de la remise des prix des championnats de Nouvelle Calédonie organisée par la Ligue Calédonienne de Voile.

ANNEXE ZONES DE COURSE



ANNEXE PARCOURS

Parcours construits :

Le pavillon R sera envoyé sur le bateau comité

Flamme numérique n°1 : Départ, 1 - 2 - 3 - Arrivée

Flamme numérique n°2 : Départ, 1 - 2 - 3 - 1 - 2 - 3 - Arrivée

Flamme numérique n°3 : Départ, 1 - 2 - 3 - 1 - 2 - 3 - 1 - 2 - 3 - Arrivée

Marques de parcours :

Les marques n° 1 et 2 sont des bouées cylindriques jaunes.

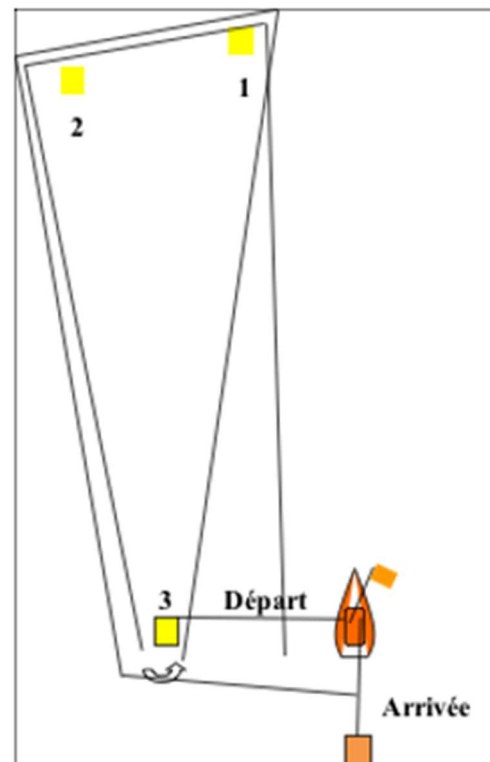
La marque n°3 (et bouée de départ) est une bouée cylindrique blanche.

La marque d'arrivée est une bouée d'entraînement.

Les marques 1, 2 et 3 sont à contourner en les laissant à bâbord.

La ligne de départ est définie par le côté parcours de la marque de départ : marque n°3 et le mât arborant un pavillon orange du bateau du Comité de Course.

La ligne d'arrivée est définie par le côté parcours de la marque d'arrivée et le mât arborant un pavillon bleu du bateau du Comité de Course.



Parcours côtiers :

La ligne d'arrivée est définie par le mât arborant un pavillon bleu, à bord d'un bateau du Comité de Course ou sur la digue du CNC, et le côté parcours de la marque d'arrivée, la bouée tonne des militaires, qui est à laisser à bâbord.

Il existe une zone d'exclusion autour du récif de sèche croissant.

Les positions GPS utilisent le WGS84 Degrés minutes décimales.

Les bateaux ne devront pas traverser les ligne entre WPT 1 et WPT 2 ; WPT 2 et WPT 3 ; WPT 3 et WPT 4 ; WPT 4 et WPT 1.

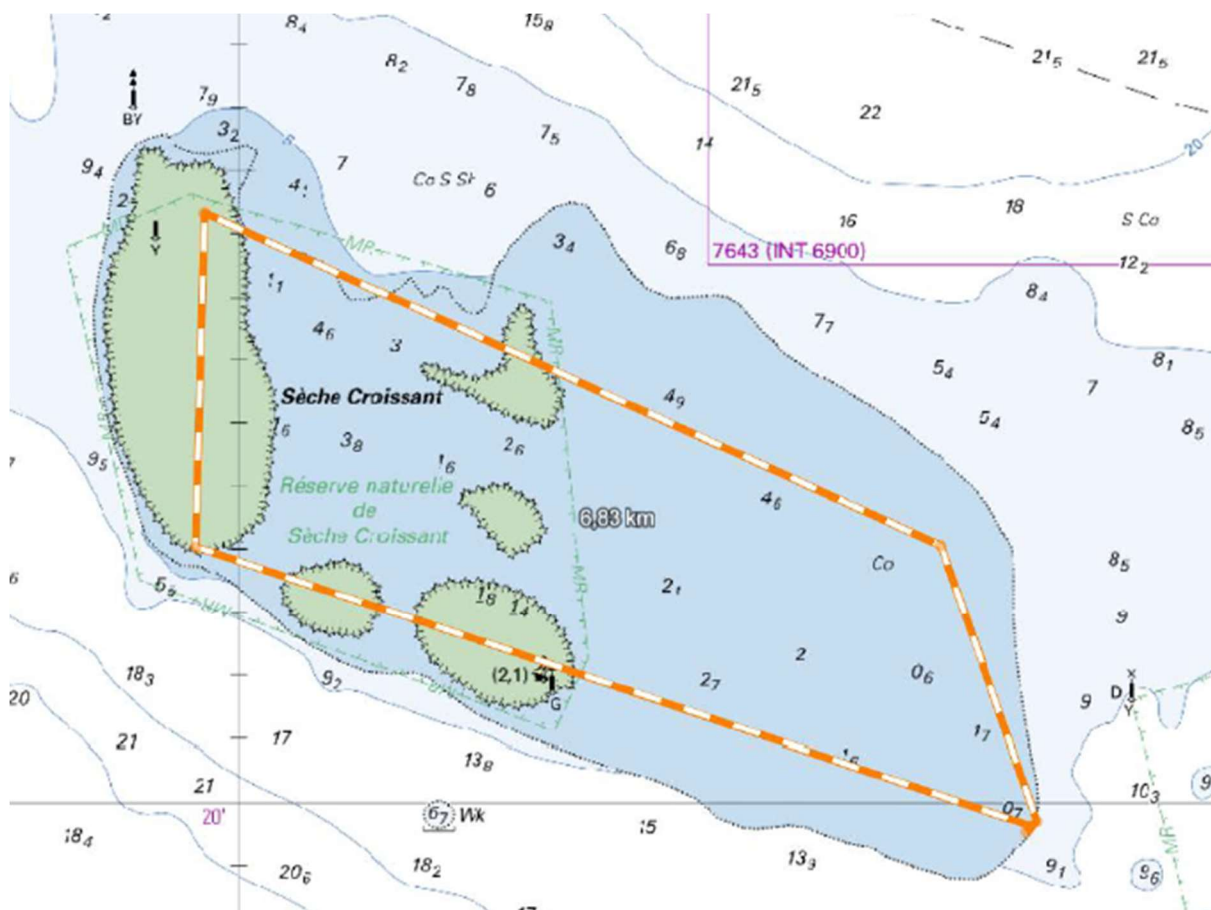
Chaque ligne est un obstacle selon les RCV.

WPT 1 : approx. 166°21,900' E – 22°19,090' S

WPT 2 : approx. 166°23,200' E – 22°19,580' S

WPT 3 : approx. 166°23,370' E – 22°20,050' S

WPT 4 : approx. 166°21,920' E – 22°19,570' S



Parcours 1 : 17 MN :

Départ

1. L'îlot Maître à contourner à tribord
2. Balise verte à l'entrée du Port de Nouméa à contourner à tribord

Arrivée

Parcours 2 : 23,5 MN :

Départ

1. L'îlot Freycinet à contourner à bâbord
2. Balise rouge N°4 à laisser à tribord
3. Balise de réserve Nord de l'îlot Signal à contourner à tribord
4. Balise rouge de Basse Kauï à contourner à tribord

Arrivée

Parcours 3 : 22 MN :

Départ

1. Balise verte de l'îlot Canard à contourner à tribord
2. Balise verte N°5 à contourner à tribord
3. Balise rouge N°4 et récif de Prony à contourner à bâbord
4. Balise rouge de basse Kauï à contourner à bâbord
5. Balise de réserve Nord de l'îlot Signal à contourner à bâbord

Arrivée

Parcours 4 : 20 MN :

Départ

1. Balise verte de l'îlot Canard à laisser à babord
2. Cardinale Nord des 4 bancs du Nord à laisser à tribord
3. Cardinale Est des 4 bancs du Nord à contourner à tribord
4. Cardinale Ouest des 4 bancs du Nord à contourner à tribord
5. Balise verte de l'îlot Canard à contourner à tribord

Arrivée

Parcours 5 : 18 MN :

Départ Anse aux Boeufs

1. Balise verte de l'îlot Canard à contourner à tribord
2. Balise rouge de l'entrée du port de Nouméa à contourner à bâbord
3. Balise de réserve Nord-Ouest de l'îlot Maître à contourner à bâbord

Arrivée

Parcours 6 : 17,5 MN :

Départ

1. L'îlot Maître à laisser à tribord
2. Récif Crouy à contourner à bâbord
3. Balise de réserve Nord-Ouest de l'îlot Maître à contourner à bâbord

Arrivée

Parcours 7 : 20 MN :

Départ

1. Balise verte de l'îlot Canard à laisser à tribord
2. Balise de réserve Sud-Est de l'îlot Signal à contourner à tribord
3. Balise verte N°5 à contourner à tribord
4. Balise Nord-Est de la réserve de l'îlot Larégnère à contourner à bâbord

Arrivée

Parcours 8 : 19 MN :

Départ :

1. L'ilot maitre à contourner à tribord
2. Balise verte N°3 à contourner à tribord
3. Balise Nord-Est de la réserve de l'ilot Larégnère à contourner à tribord
4. Balise de réserve Nord-Ouest de l'ilot Maitre à contourner à bâbord

Arrivée

Parcours 9 : 16 MN :

Départ

1. Balise verte de l'ilot Canard à contourner à babord
2. Balise de réserve Sud de la réserve de l'ilot Canard / au sud du récif de Ricaudy à contourner à bâbord
3. **Waypoint approx. 22°17.847'S 166°28.371'E** dans la baie de St Marie à contourner à tribord
4. L'ilot Maitre à contourner à tribord
5. Balise de réserve Nord-Ouest de l'ilot Maitre à contourner à tribord

Arrivée

Parcours 10 : 22 MN :

Départ :

1. Balise rouge de l'entrée du port de Nouméa à contourner à bâbord
2. L'ilot Maitre à contourner à tribord
3. Balise de réserve Nord-Ouest de l'ilot Maitre à laisser à bâbord
4. Cardinale Nord de Sèche Croissant à contourner à bâbord
5. Balise de réserve Nord-ouest de l'ilot maitre à contourner à bâbord

Arrivée

Parcours 11 : 22 MN :

Départ :

1. Balise verte de l'ilot Canard à contourner à tribord
2. Ilot Freycinet à contourner à bâbord
3. L'ilot Maitre à contourner à bâbord

Arrivée

Parcours 12 : 19 MN :

Départ :

1. Balise verte de l'ilot Canard à laisser à tribord
2. Cardinale Nord de Sèche Croissant à contourner à bâbord
3. Balise de réserve Sud-Ouest de l'ilot Maitre à contourner à bâbord
4. Balise de réserve Nord-Ouest de l'ilot Maitre à contourner à tribord
5. Balise de réserve Nord de l'ilot Maitre à contourner à tribord
6. L'ilot Maitre à contourner à tribord
7. Balise verte de l'ilot Canard à laisser à bâbord

Arrivée

Parcours 13 : 19 MN :

Départ :

1. Balise verte de l'îlot Canard à contourner à babord
2. **Waypoint approx. 22°17.847'S 166°28.371'E** dans la baie de St Marie à contourner à tribord
3. Balise verte de l'îlot Canard à contourner à tribord
4. Cardinale Nord de sèche Croissant à contourner à bâbord
5. Balise de réserve Nord-Ouest de l'îlot Maître à contourner à bâbord

Arrivée

Parcours 14 : 25 MN :

Départ

1. Balise verte de l'îlot Canard à contourner à tribord
2. Cardinale Nord de Sèche Croissant à contourner à bâbord
3. Balise Ouest de Goéland à contourner à bâbord
4. Balise Sud de Goéland à contourner à bâbord
5. **Waypoint approx. 22°17.847'S 166°28.371'E** dans la baie de St Marie à contourner à bâbord
6. Balise verte de Canard à contourner à tribord

Arrivée

Parcours 15 : 19 MN

Départ

1. Balise verte de l'îlot Canard à laisser à bâbord
2. Marque spéciale Sud-est de la réserve de l'île aux canards à contourner à bâbord
3. **Waypoint approx. 22°17.847'S 166°28.371'E** à contourner à tribord
4. Ilot Ueré à contourner à bâbord
5. Ilot petit fourmi à contourner à tribord
6. Récif Tamanou à contourner à tribord
7. Balise verte de Canard à contourner à tribord

Arrivée

Parcours 16 : 25 MN :

Départ

1. Balise latérale verte basse thisbée à contourner à tribord
2. Cardinale Sud au Sud du récif Snark à laisser à tribord
3. Cardinale Ouest au Sud du récif Snark à contourner à tribord
4. Cardinale Ouest de l'îlot Goéland à contourner à tribord
5. L'îlot Goéland et la balise rouge de l'îlot Goéland à laisser à tribord
6. L'îlot Maître à contourner à bâbord

Arrivée

Parcours 17 : 23 MN :

Départ

1. Balise verte de l'îlot Canard à contourner à bâbord
2. Ilot petit fourmi à contourner à tribord
3. L'îlot Porc-épic à contourner à tribord
4. Balise verte de l'îlot Canard à contourner à tribord

Arrivée

Parcours 18 : 22 MN :

Départ

1. Balise verte de l'ilot Canard à contourner à bâbord
2. Cardinale Nord de la Basse Prévoyante à contourner à bâbord
3. Le danger isolé de la Basse Calédonienne à contourner à bâbord
4. Balise verte de l'ilot Canard à contourner à tribord

Arrivée

Parcours 19 : 25 MN :

Départ

1. Balise verte de l'ilot Canard à contourner à bâbord
2. Le récif Tamanou à contourner à bâbord
3. Ilot petit fourmi à contourner à tribord
4. Cardinale Nord de la Basse Prévoyante à contourner à bâbord
5. Le danger isolé de la Basse Calédonienne à contourner à bâbord
6. Le récif Tamanou à contourner à tribord
7. Balise verte de l'ilot Canard à contourner à tribord

Arrivée

Parcours 20 : 22 MN :

Départ

1. Balise verte de Canard à laisser à bâbord
2. Récif Ka à contourner à tribord
3. Balise verte de l'ilot Canard à laisser à tribord

Arrivée

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

ANNEXE T CONCILIATION

Cette annexe s'applique uniquement si l'avis de course ou les instructions de course le précisent. La conciliation ajoute une étape supplémentaire à la procédure de résolution des réclamations mais peut supprimer la nécessité de quelques instructions, accélérant ainsi la procédure pour des épreuves où de nombreuses réclamations sont attendues. La conciliation peut ne pas être adaptée pour toutes les épreuves car elle nécessite une personne compétente supplémentaire pour intervenir en tant que conciliateur. Le Manuel des juges de World Sailing contient des conseils supplémentaires sur la conciliation, manuel qui peut être téléchargé sur le site de World Sailing et de la FF Voile.

T1 PÉNALITÉS POST-COURSE

- (a) À condition que la règle 44.1(b) ne s'applique pas, un bateau qui est susceptible d'avoir enfreint une ou plusieurs règles du chapitre 2 ou la règle 31 dans un incident peut accepter une Pénalité Post-course à tout moment après la course jusqu'au début de l'instruction d'une réclamation concernant l'incident.
- (b) Une Pénalité Post-course est une Pénalité en points de 30 %, calculée comme indiqué dans la règle 44.3(c). Cependant, la règle 44.1(a) s'applique.
- (c) Un bateau accepte une Pénalité Post-course en remettant au conciliateur ou à un membre du jury une déclaration écrite où il accepte la pénalité et qui identifie le numéro de la course, et où et quand l'incident a eu lieu.

T2 RÉUNION DE CONCILIATION

Une réunion de conciliation aura lieu avant l'instruction d'une réclamation pour chaque incident ayant donné lieu à une réclamation par un bateau, impliquant une ou plusieurs règles du chapitre 2 ou la règle 31, mais uniquement si chaque partie est représentée par une personne qui était à bord au moment de l'incident. Aucun témoin ne sera autorisé. Cependant, si le conciliateur décide que la règle 44.1(b) peut s'appliquer ou que la conciliation n'est pas appropriée, la réunion n'aura pas lieu, et si une réunion est en cours, elle sera close.

T3 AVIS DU CONCILIATEUR

En s'appuyant sur les dépositions des représentants, le conciliateur émettra un avis sur la décision probable du jury :

- (a) la réclamation n'est pas recevable ;
- (b) aucun bateau ne sera pénalisé pour avoir enfreint une règle, ou
- (c) un ou plusieurs bateaux seront pénalisés pour avoir enfreint une règle, en identifiant les bateaux et les pénalités.

T4 RÉSULTATS DE LA RÉUNION DE CONCILIATION

Après que le conciliateur a émis un avis,

- (a) un bateau peut accepter une Pénalité Post-course, et
- (b) un bateau peut demander à retirer sa réclamation. Le conciliateur peut alors agir au nom du jury conformément à la règle 63.1 pour autoriser le retrait.

Sauf si toutes les réclamations concernant l'incident sont retirées, une instruction de réclamation aura lieu.

Annexe WP

Règles pour Waypoints

Quand cela est précisé dans l'avis de course, les courses seront régies par Les Règles de Course à la Voile telles que modifiées par cette annexe.

WP1 Modification aux Définitions :

WP1.1 La définition de Marque est modifiée comme suit :

Marque : Un objet ou un waypoint qu'un bateau est tenu de laisser d'un côté spécifié comme requis par les instructions de course, un bateau du comité de course entouré d'eau navigable à partir duquel s'étend la ligne de départ ou la ligne d'arrivée, et un objet attaché intentionnellement à l'objet ou au bateau. Cependant, une ligne de mouillage ne fait pas partie de la marque.

WP1.2 Ajouter une nouvelle définition Waypoint :

Waypoint : Une position géographique sur la surface de l'eau, définie par ses coordonnées WGS84 en latitude et longitude exprimées en DDM (degrés décimales minutes).

WP1.3 La définition de Zone est modifiée comme suit :

Zone : L'espace autour d'une marque sur une distance de trois longueurs de coque du bateau qui en est le plus proche. L'espace de la zone à une marque qui est un waypoint peut être modifié dans l'avis de course ou les instructions de course. Un bateau est dans la zone quand une partie quelconque de sa coque est dans la zone.